



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
22 juin 2018
Français
Original : anglais

Groupe d'examen de l'application

Première reprise de la neuvième session

Vienne, 3-5 septembre 2018

Ordre du jour provisoire annoté

Additif

Annotations

1. Questions d'organisation

a) Ouverture de la session

La première reprise de la neuvième session du Groupe d'examen de l'application s'ouvrira le lundi 3 septembre à 10 heures, au Centre international de Vienne, dans la salle des plénières du bâtiment M.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Groupe d'examen de l'application a adopté l'ordre du jour de la première reprise de sa neuvième session à la première partie de cette même session, tenue du 4 au 6 juin 2018. Le projet d'organisation des travaux pour la première reprise de la session (voir annexe) a été établi conformément aux instructions données par la Conférence et par le Groupe, de telle sorte que ce dernier puisse examiner les points de l'ordre du jour dans les limites du temps alloué et des ressources disponibles¹.

Les ressources disponibles permettront la tenue de six séances plénières avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

2. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Tirage au sort

À la réunion intersessions du 1^{er} juin 2018, un tirage au sort a eu lieu pour sélectionner les États parties à examiner et les États parties examinateurs, conformément aux paragraphes 14 et 19 des termes de référence du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le premier jour de la première reprise de la neuvième session, il sera possible de sélectionner ainsi les États parties qui seront chargés d'examiner ceux qui ont

¹ Conformément à la résolution 4/6 de la Conférence et au plan de travail pluriannuel adopté par le Groupe d'examen de l'application pour les travaux analytiques qu'il poursuivra au cours de la période 2017-2019 (CAC/COSP/IRG/2017/CRP.2), une séance d'information à l'intention des organisations non gouvernementales se tiendra en marge de la première reprise de la neuvième session.



demandé un nouveau tirage au sort. Il sera peut-être également procédé à un tirage au sort pour sélectionner les États parties examinateurs pour la quatrième année du premier cycle d'examen, qui seront chargés d'examiner les États devenus parties à la Convention depuis le précédent tirage au sort.

Deuxième cycle d'examen

Conformément au plan de travail pluriannuel de ses travaux analytiques, qui couvre la période 2017-2019 (CAC/COSP/IRG/2017/CRP.2), le Groupe se concentrera, à la reprise de sa neuvième session, sur l'analyse des succès obtenus, des bonnes pratiques adoptées, des problèmes rencontrés, des observations formulées et des besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant le chapitre II (Mesures de prévention) de la Convention.

3. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Dans sa décision 5/1, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe inscrirait à l'ordre du jour de ses futures sessions un point prévoyant l'examen des informations pertinentes recueillies avec l'appui du Secrétariat, afin de faciliter l'évaluation de la performance du Mécanisme d'examen et de ses termes de référence à la fin du premier cycle d'examen, conformément au paragraphe 48 des termes de référence.

Dans ce contexte, le Secrétariat présentera oralement des informations à jour sur l'état d'avancement des examens des premier et deuxième cycles. Ces informations porteront essentiellement sur les réponses reçues concernant la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, les dialogues directs menés, les résumés analytiques et les rapports d'examen de pays finalisés, ainsi que les rapports d'examen de pays publiés sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Des informations actualisées seront également présentées oralement sur les réunions trilatérales portant sur les examens de la troisième année du deuxième cycle, qui se sont tenues pendant la neuvième session du Groupe en juin 2018.

De plus, au titre du point 3 de l'ordre du jour, les États parties sont encouragés à fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures prises après l'établissement des rapports d'examen de pays.

4. Assistance technique

Dans sa résolution 3/1, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe d'examen de l'application serait chargé du suivi et de la poursuite des travaux entrepris précédemment par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'assistance technique.

Dans sa résolution 6/1, la Conférence a invité les États parties examinés et le Secrétariat à informer conjointement les représentants locaux des prestataires d'assistance technique ou des donateurs internationaux, bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des organisations non gouvernementales compétentes, le cas échéant, des besoins d'assistance technique recensés au cours de l'examen. Le Secrétariat fournira une mise à jour de l'analyse des besoins d'assistance technique qui ressortent des examens de pays pour le premier cycle du Mécanisme.

Compte tenu de l'orientation thématique de la première reprise de la neuvième session du Groupe, le Secrétariat rendra compte des besoins d'assistance technique recensés et de l'assistance technique fournie au regard de l'application du chapitre II de la Convention.

En vue de faciliter les débats du Groupe sur le sujet, une table ronde portant sur la fourniture d'une assistance technique en rapport avec l'application des articles du chapitre II de la Convention sera organisée.

Le Groupe sera saisi, pour examen, d'un document de séance établi par le Secrétariat comportant une analyse des besoins d'assistance technique liés à l'application du chapitre II de la Convention, qui ressortent des examens de pays menés au cours du deuxième cycle.

5. Questions financières et budgétaires

À la reprise de sa neuvième session, le Groupe d'examen de l'application devrait poursuivre ses délibérations sur les dépenses engagées à ce jour pour le fonctionnement du Mécanisme d'examen, sur les ressources reçues au moment de l'établissement de la présente note, à la fois au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires, sur les dépenses prévues pour les premier et deuxième cycles, et sur le solde négatif actuel des ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme. Le Secrétariat présentera oralement des informations à jour sur la question au titre du point 5 de l'ordre du jour.

6. Questions diverses

Le Groupe d'examen de l'application voudra peut-être examiner d'autres questions.

8. Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première reprise de sa neuvième session

Le Groupe d'examen de l'application adoptera un rapport sur la première reprise de sa neuvième session, dont le projet sera rédigé par le Secrétariat.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

| <i>Date et heure</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Intitulé ou description</i> |
|----------------------------------|---------------------------------|---|
| Lundi 3 septembre 2018 | | |
| 10 heures-13 heures | 1 a) | Ouverture de la session |
| | 1 b) | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux |
| 15 heures-18 heures | 2 | Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption |
| | 3 | Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption |
| | | |
| Mardi 4 septembre 2018 | | |
| 10 heures-13 heures | 4 | Assistance technique |
| 15 heures-18 heures | 5 | Questions financières et budgétaires |
| | 6 | Questions diverses |
| Mercredi 5 septembre 2018 | | |
| 10 heures-13 heures | 8 | Adoption du rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première reprise de sa neuvième session |